

Feuille de stand 25 m, man

N° AVS / Année								
Nom, Prénom								
Adresse								
NPA, Lieu								
Société de tir au pistolet	Année		Pist 12/15	<input type="checkbox"/>	Actifs	<input type="checkbox"/>		
	N° de contr.		Pist 75	<input type="checkbox"/>	Vétérans	<input type="checkbox"/>		
	Visa rectificatif		Pist 49	<input type="checkbox"/>	Seniors-Vétérans	<input type="checkbox"/>		
	9mm	<input type="checkbox"/>	7,65mm	<input type="checkbox"/>	Para	<input type="checkbox"/>	Juniors	<input type="checkbox"/>
			Autres	<input type="checkbox"/>	Adolescents	<input type="checkbox"/>		

Programme obligatoire 25 m

Date	Cible d'ordonnance tir rapide au pistolet, à une ou deux mains		Coups					Points	Secrétaire
			1	2	3	4	5		
	Feu coup par coup	5 x 1 coup en 60 sec.							
	Feu rapide	1 x 5 coups en 50 sec.							
	Feu rapide	1 x 5 coups en 40 sec.							
	Feu rapide	1 x 5 coups en 30 sec.							
Signature du tireur			Total						

Tir en campagne 25 m

Date	Cible d'ordonnance tir rapide au pistolet, à une ou deux mains		Coups					Points	Secrétaire
			1	2	3	4	5		
	Feu coup par coup	3 x 1 coup en 20 sec.							
	Feu rapide	1 x 5 coups en 50 sec.							
	Feu rapide	1 x 5 coups en 40 sec.							
	Feu rapide	1 x 5 coups en 30 sec.							
Timbre de la société de tir organisatrice			Total						

Contrôle des coups d'essai

Nombre de coups d'essai achetés

Nombre de coups d'essai tirés

Coups d'essai surnuméraires

Visa du moniteur de tir: _____

Coups d'essai restitués

Visa du chef des munitions: _____

Le soussigné confirme que, conformément à l'ordre concernant les munitions, il n'emporte ni ne porte sur lui de la munition lorsqu'il quitte le stand de tir.

Lieu et date: _____

Visa du tireur: _____

Conformément au chiffre 5 de la directive sur la saisie des rapports de tir dans l'administration de la Fédération et des sociétés AFS, les participants à un exercice fédéral doivent être impérativement saisis après chaque exercice.